

Extrait du Collège Jules Ferry (FECAMP)

<http://ferry-col.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article221>

**EPREUVE ORALE DU DIPLOME NATIONAL DU BREVET**

# **MODALITES DE L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DES ARTS**



Date de mise en ligne : jeudi 8 novembre 2012

Date de parution : 25 novembre 2011

- Les disci

SENTATION GENERALE 2012-2013 -

---

**Copyright © Collège Jules Ferry (FECAMP) - Tous droits réservés**

---

## **PRESENTATION DE L'EPREUVE :**

Depuis la session 2011, le Diplôme National du Brevet des collèges comprend une épreuve obligatoire d'histoire des arts.

Cette épreuve compte coefficient 2 pour l'obtention du diplôme.

Elle prend la forme d'un oral auquel les élèves peuvent se présenter seuls ou par groupes de deux. Chaque candidat ou groupe de candidats se présente devant le jury avec une liste de cinq objets d'étude qu'il a choisis.

### **ENSEIGNEMENT :**

La période retenue pour l'enseignement de l'histoire des arts au niveau 3ème est le XX<sup>e</sup> siècle. Chaque professeur, choisit dans la discipline qu'il enseigne, les oeuvres qu'il souhaite étudier avec les élèves ou leur proposer pour constituer leur liste.

### **PREPARATION :**

Toutes les disciplines contribuent à l'enseignement de l'histoire des arts, en cohérence avec les volets « histoire des arts » de leurs programmes disciplinaires :

- en ce qui concerne le contenu, par les disciplines constitutives de la culture humaniste : L'Education musicale, Le Français, les Arts plastiques, l'Histoire géographique, les Langues... ;
- en ce qui concerne l'entraînement à l'oral, par toutes les disciplines où l'élève est appelé à participer à l'oral et plus particulièrement lors d'exposés.
- en ce qui concerne la méthodologie, par tous les enseignements s'appuyant sur la rédaction et la recherche documentaire ; les attentes de l'épreuve ainsi qu'une fiche de méthodologie générale ont été présentés aux élèves au cours du premier trimestre.

### **CONSTITUTION DES LISTES :**

Les élèves doivent présenter pour cette épreuve une liste de 5 objets d'étude qu'ils constituent en choisissant parmi les oeuvres proposées par leurs professeurs mais qui n'auront pas été étudiées de manière approfondie en classe. Ils pourront proposer une oeuvre « hors-programme » sous réserve de validation par la « commission de validation des listes d'Histoire des Arts ».

Les 5 objets d'étude doivent être issues d'au moins 3 domaines artistiques différents parmi les suivants :

- ▶ Les arts du son
- ▶ Les arts du langage
- ▶ Les arts de l'espace
- ▶ Les arts du spectacle vivant
- ▶ Les arts du quotidien
- ▶ Les arts du visuel

Les élèves fourniront une liste cohérente afin d'établir des liens entre plusieurs objets d'étude.

## UNE EPREUVE BLANCHE

Pour le brevet blanc (début mars), les élèves passeront une épreuve blanche d'histoire des arts par écrit. Ils disposent d'une heure pour répondre à des questions et mettre en relation deux oeuvres. La note figurera sur le bulletin du 2ème trimestre dans la discipline Histoire des Arts

## UN DOSSIER OBLIGATOIRE

PREPARATION PERSONNELLE ET DOSSIER :

Quels que soient les objets d'étude choisis, les candidats préparent leur exposé sur leur temps personnel. Ils compléteront leur analyse par des recherches personnelles sur les oeuvres, artistes, mouvements, techniques, la thématique et la période ou l'événement historique concernés...

Les élèves constitueront un dossier sur les objets d'étude (oeuvre, édifice ou monument, ensemble d'oeuvres, problématique, etc.) qu'il choisissent de présenter à l'oral, afin d'appuyer leur exposé sur un travail sérieux et conséquent.

Les élèves sont autorisés à se présenter à l'épreuve terminale avec ce dossier comme support de leur exposé.

**Le dossier fera entre 5 et 10 pages minimum, il doit être rédigé avec vos propres mots, la mise en page et la présentation restent au choix de l'élève.**

Vous les remettrez à vos professeurs dans la semaine du 8 au 12 avril 2013.

Ils vous seront rendus notés et annotés début mai.

La note comptera dans la moyenne du 3ème trimestre dans la discipline Histoire des Arts.

LE CONTENU DU DOSSIER :

- 1 sommaire (plan détaillé du contenu)
- Une présentation générale du thème choisi (thème ou sujet historique)
- Une présentation générale des 5 objets de la liste (illustrées ou reproduite ou support USB).
- L'analyse approfondie d'un des objets d'étude (le 1er de votre liste) (Avec biographie de l'artiste, description du mouvement artistique, informations techniques, description...)
- La mise en relation de cet objet avec l'un des autres objets de la liste d'un autre domaine (le 2nd de votre liste) : les points communs, les différences par rapport au sujet traité.
- des illustrations (des oeuvres et documents historiques, calques pour mettre en avant la composition....)
- Une conclusion
- Un bibliographie/sitographie (citez vos sources)

## L'EPREUVE ORALE DU DNB :

Des jurys pluridisciplinaires de 2 professeurs sont constitués (*dont au minimum un professeur d'histoire-géographie ou d'arts plastiques ou d'éducation musicale ou de français*).

L'oral se déroule en deux temps : un exposé d'environ cinq minutes suivi par candidat suivi d'un entretien d'une dizaine de minutes avec le jury. La durée totale de l'épreuve ne pouvant dépasser quinze minutes pour un candidat se présentant seul et vingt minutes pour un groupe de deux élèves.

L'oral prend appui sur la liste d'objets d'étude présentée par le candidat (ou groupe de candidats) et sur le dossier. Les candidats présentent une oeuvre principale issue d'un domaine de leur choix qu'il mettent en relation avec au moins une oeuvre issue d'un autre domaine artistique.

Afin d'enrichir l'entretien, le jury peut toutefois faire réagir le candidat à une oeuvre inconnue de lui, reliée aux objets d'étude qu'il aura proposés.

## L'ÉVALUATION

Que les candidats aient choisi de présenter l'épreuve individuellement ou en groupe, chaque candidat fait l'objet d'une évaluation et d'une notation individuelles.

Le dossier ne pourra faire l'objet d'une évaluation dans le cadre de l'épreuve orale.

L'évaluation de l'oral de chaque candidat se fait du point de vue des connaissances et des capacités à :

- ▶ Présenter l'oeuvre
- ▶ Présenter le contexte historique dans lequel l'oeuvre a été réalisée ou auquel elle fait référence
- ▶ Décrire et analyser l'oeuvre choisie
- ▶ Mettre en relation des oeuvres
- ▶ Utiliser vos connaissances (utiliser un vocabulaire précis...)
- ▶ Communiquer à l'oral (qualité d'expression, maîtrise de la langue française, diction : parler à haute et intelligible voix, argumentation : pouvoir répondre à des questions si certaines choses n'ont pas été assez claires).

## CALENDRIER :

TOUT AU LONG DE L'ANNEE :

Vous êtes préparés dans les différentes disciplines

DEBUT JANVIER :

Vous devez choisir de vous présenter seul ou par deux

Constituer une liste cohérente de 5 objets d'étude issus d'au moins 3 domaines différents

Les élèves rendront leur proposition de liste fin janvier.

La « commission de validation des listes d'Histoire des Arts » se réunira fin janvier et la décision sera communiquée aussitôt aux élèves afin de permettre à ceux dont les choix n'auront pas été validés de soumettre une nouvelle liste.

Ainsi, les élèves auront leurs choix validés définitivement avant les vacances d'hiver.

EN FEVRIER ET MARS

Vous constituez votre dossier

DEBUT AVRIL :

Remise des dossiers par les élèves (semaine du 8 au 12 avril)

dossiers rendus corrigés début mai

EN MAI :

Préparation de l'oral

MI-JUIN :

Epreuve orale anticipée du DNB

## UNE AIDE METHODOLOGIQUE TOUT AU LONG DE L'ANNEE

(Dans le cadre de l'accompagnement éducatif, certains midis de 12h30 à 13h20)

En décembre\_janvier : pour la constitution des listes

En janvier, février et mars : pour les recherches et la constitution du dossier

En mai et début juin : pour la préparation de l'oral

### *Post-scriptum*

*Cliquez sur les liens pour retrouver les textes officiels concernant :*

- ▶ *l'attribution du Diplôme National du Brevet :* <http://www.education.gouv.fr/cid42635/mene0916156a.html>
- ▶ *l'évaluation de l'oral d'histoire des arts :*  
[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=58238](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=58238)
- ▶ *Les programmes de l'enseignement d'Histoire des Arts :*  
[http://www.culture.gouv.fr/vpah/educatif/encart\\_33090.pdf](http://www.culture.gouv.fr/vpah/educatif/encart_33090.pdf)